

Luxembourg, le 30 juillet 2021



Institut Luxembourgeois de Régulation
Monsieur Luc Tapella
Directeur
L-2922 Luxembourg

V. réf.: ILR21003634

Concerne: CP/T21/2 – Consultation publique nationale sur le projet de règlement ILR/T21/XX du DD-MM-2021 portant sur la fixation des plafonds tarifaires pour le dégroupage de la boucle locale et de la sous-boucle locale de la paire métallique torsadée (marché 3a/2014).

Monsieur le Directeur,

En me référant à la consultation publique nationale de juin/juillet 2021 sur le projet de règlement sous concerne, je vous transmets par la présente l'accord du Conseil de la concurrence (ci-après : le « *Conseil* ») pour le projet de règlement sous concerne.

Le Conseil entend que ce projet de règlement vise à fixer les plafonds tarifaires pour le dégroupage de la boucle locale et de la sous-boucle locale pour la période 2021-2024 conformément aux résultats du modèle de coûts utilisé par l'ILR et suite à la fixation du coût moyen pondéré du capital par le règlement ILR/T21/5 du 3 juin 2021.

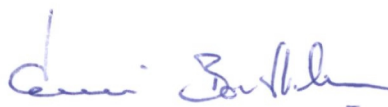
Les plafonds tarifaires applicables par raccordement, en euros par mois, pour l'accès totalement dégroupé à la sous-boucle locale (1) respectivement à la boucle locale (2) en paires métalliques torsadées seront dès lors les suivants :

	2021	2021 (*)	2022	2023	2024
(1)	5.44	5.38	5.47	5.57	5.66
(2)	8.60	8.54	8.71	8.88	9.06

(*) à partir de l'entrée en vigueur du projet de règlement sous consultation jusqu'au 31 décembre 2021

Le Conseil n'a pas d'autres observations à faire dans le cadre de la consultation publique susmentionnée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Pierre Barthelmé', with a stylized flourish at the end.

Pierre Barthelmé
Président